

Version	2
Date de la version :	23.12.2022.

Informations sur les services de gestion de portefeuille de Mintos

Dans ce document, AS Mintos Marketplace (« Mintos ») divulgue à ses investisseurs et investisseurs potentiels les informations concernant les services de gestion de portefeuille que Mintos fournit avec les [stratégies Mintos](#) (« prudente », « Mintos Core», « à rendement élevé ») et la [stratégie automatisée personnalisée](#) conformément à la loi sur le marché des instruments financiers de la République de Lettonie.

Avant que Mintos ne commence à fournir des services de gestion de portefeuille aux investisseurs, Mintos détermine si les services de gestion de portefeuille sont appropriés ou adaptés à l'investisseur. L'objectif de l'évaluation de la pertinence et de l'adéquation est de déterminer si le produit et/ou service approprié est adapté à l'investisseur spécifique. Mintos a l'obligation de s'assurer que les investisseurs sont informés des risques associés à l'investissement qui sont conformes aux services de gestion de portefeuille, et de fournir les informations nécessaires afin que les investisseurs puissent déterminer leur situation financière et supporter ces risques. En évaluant l'adéquation et le caractère approprié de l'investisseur, Mintos évalue également si le service d'investissement fourni correspond aux objectifs et aux besoins des investisseurs, et s'il est adapté à leurs connaissances et à leur expérience pour le service d'investissement spécifique. Si le service de gestion de portefeuille via les stratégies automatisées de Mintos est considéré comme convenable et approprié, les investisseurs peuvent investir dans n'importe laquelle des [stratégies Mintos](#) (« prudente », « Mintos Core » et « à rendement élevé »). Si les stratégies automatisées de Mintos ne sont pas considérées comme adaptées et appropriées pour l'investisseur, ce dernier aura la possibilité d'investir manuellement via une [stratégie automatisée personnalisée](#).

Pour fournir les services de gestion de portefeuille à l'investisseur, Mintos le classe comme client de détail, client professionnel ou contrepartie éligible. Par défaut, Mintos classe toutes les personnes physiques et morales dans la catégorie des investisseurs de détail, mais les investisseurs peuvent demander à être reclassés, comme indiqué dans la politique/procédure de classification des clients et d'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié des produits/services d'investissement.

Les services de gestion de portefeuille fournis par Mintos comprennent l'exécution de l'ordre d'investissement au nom de l'investisseur, pour acheter et vendre les instruments financiers (Notes) dans les portefeuilles de l'investisseur. Ce service est fourni conformément à la politique de classification des clients et d'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié des produits et services d'investissement. Les portefeuilles d'instruments financiers sont gérés par Mintos dans l'intérêt des investisseurs et à leurs frais.

Des informations sur les stratégies de Mintos (« prudente », « Mintos Core » et « à rendement élevé ») sont disponibles sur le [site web de Mintos](#).

En plus des stratégies Mintos, les investisseurs ont également accès aux moyens d'investir via les **Stratégies automatisées personnalisées** qui permettent d'automatiser les investissements en fonction des préférences de l'investisseur. Cette stratégie investit automatiquement dans des Notes qui répondent aux critères d'investissement sélectionnés par l'investisseur, y compris le niveau de risque. Dans le cas des stratégies automatisées personnalisées, les investisseurs peuvent choisir la diversification dynamique, définir leurs paramètres de diversification, choisir les valeurs prédéfinies de Mintos ou désactiver la

diversification. La diversification dynamique recalcule quotidiennement les indicateurs de diversification afin d'obtenir une diversification optimale en fonction des critères sélectionnés et des conditions du marché, avec une limite de 15 % d'exposition dans une seule société de prêt.

Mintos offre des possibilités d'investissement dans un seul type d'instruments financiers - les Notes. Afin de fournir une diversification et de réduire le risque que les stratégies investissent dans des Notes composées de prêts d'une seule société de prêt, des paramètres de diversification sont utilisés. Pour les stratégies Mintos (« prudente », « Mintos Core » et « à rendement élevé »), l'algorithme de diversification propriétaire tient compte de ce qui est disponible sur le marché à un moment donné et des Notes dans lesquelles les investisseurs ont déjà investi. Les paramètres de diversification sont calculés à partir d'un objectif stratégique fixé par l'investisseur ou de la somme du solde du compte de l'investisseur et des investissements en cours dans la stratégie ($\text{MIN}(\text{Cible} ; \text{OI} + \text{Solde disponible})$).

Méthode et fréquence d'évaluation des instruments financiers du portefeuille de l'investisseur.

Mintos assure l'évaluation des actifs du portefeuille d'investissement de l'Investisseur dans le cadre d'une Stratégie Mintos au moins une fois par semaine. L'Investisseur reçoit également gratuitement un rapport trimestriel de Mintos par courriel. Les actifs du portefeuille d'investissement de l'Investisseur sont évalués à leur valeur de marché ou à leur juste valeur conformément à la Procédure Mintos de comptabilisation des instruments financiers et des transactions sur instruments financiers.

Système d'indemnisation des investisseurs

Mintos est membre du système national [d'indemnisation des investisseurs](#) établi conformément aux exigences de [la directive européenne 97/9/CE](#). Si Mintos manque à ses obligations envers l'investisseur, les investisseurs de détail ont droit à une indemnisation de 90 % de la perte permanente qui en résulte, dans la limite de 20 000 €.

Le système d'indemnisation des investisseurs n'indemnise pas les investisseurs pour les pertes résultant de:

- Changements dans le prix d'un investissement
- La défaillance d'un emprunteur, d'une société de prêt ou d'un émetteur.
- L'absence de marché pour l'achat ou la vente d'un investissement.

Le système de protection des investisseurs ne s'applique pas aux investissements dans des prêts via des contrats de cession.

Clause de non-responsabilité : Mintos ne délègue pas la gestion discrétionnaire en général ou en partie des instruments financiers ou des fonds du portefeuille du client. Mintos n'applique aucun taux spécifique de rendement d'investissement entre les investisseurs et Mintos, qui permettrait de comparer le rendement du portefeuille d'instruments financiers des investisseurs.